LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL APPELLE À RENFORCER LE LIEN GÉNÉRATIONNEL AVEC LES MAROCAINS DU MONDE ET DE RÉPONDRE À LEURS ATTENTES ET ASPIRATIONS

Posted on décembre 26, 2022

Le Conseil économique, social et environnemental appelle à renforcer le lien générationnel avec les Marocains du monde et de répondre à leurs attentes et aspirations

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a organisé, le 21 décembre 2022, une conférence de presse pour présenter les conclusions de l'avis du Conseil sur "Renforcement du lien générationnel avec les Marocains du Monde : Opportunités et Défis", présidée par M. Ahmed Reda Chami , président du Conseil.

Élaboré sur la base d'une approche participative, cet avis s'appuie sur l'apport et les points de vue des différentes catégories qui composent le Conseil, sur les auditions organisées avec les principaux acteurs concernés ainsi que sur les constats et enseignements puisés de la consultation lancée par le CESE sur sa plateforme digitale de participation citoyenne « Ouchariko », via un questionnaire publié en 7 langues (arabe, anglais, espagnol, français, allemand, italien et néerlandais). Le nombre d'interactions avec ce sujet a atteint 91520, dont 4.651 répondants MDM au questionnaire.

Partant de ce diagnostic largement partagé par les acteurs et parties prenantes, le CESE préconise principalement les pistes d'action suivantes en faveur des MDM :

Concernant le dispositif institutionnel : le CESE plaide pour la mise en place d'une architecture institutionnelle renouvelée en :

- Attribuant à un ministre délégué auprès du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger, chargé des affaires des MDM, la mission et la responsabilité de concevoir et de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie MDM ;

- Erigeant la fondation Hassan II pour les marocains résidant à l'étranger en établissement public stratégique qui constituera l'opérateur et le bras opérationnel pour le déploiement de la stratégie MDM, en concertation avec les autres acteurs et parties prenantes. Œuvrant sous la tutelle du ministre délégué chargé des MDM, qui préside son conseil d'administration, cet établissement devra être doté des compétences et des ressources nécessaires au bon accomplissement de ses missions ;

- Hissant la commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration au rang d'une haute commission stratégique investie exclusivement du dossier des MDM. Placée auprès du chef du gouvernement, cette commission à composition multi parties prenantes, qui se réunira obligatoirement au moins deux fois par an, devra être dotée de larges pouvoirs de suivi et d'arbitrage liés à la mise en œuvre de la stratégie et des programmes destinés aux MDM.

En termes de qualité des services dispensés par l'administration et les autres acteurs au profit des usagers MDM :

- Dans le sens d'apporter des réponses efficaces et appropriées aux besoins spécifiques des MDM, il est recommandé de mettre en place une plateforme digitale unique (guichet unique) qui assure l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux MDM. Les MDM pourraient avoir accès, à travers cette plateforme, aux différents services, prestations et informations sur les procédures qui les concernent (documents consulaires, aide à l'investissement, informations culturelles, cours de langue arabe, etc.).

- Renforcer les ressources humaines des consulats en termes d'effectifs, de compétences et de polyvalence et développer davantage les unités consulaires mobiles dans les pays peu ou insuffisamment digitalisés.

En termes d'accès aux services cultuels et culturels :

- Œuvrer, en étroite collaboration avec les ambassades, au déploiement et à la déclinaison au niveau des pays d'accueil, de la stratégie relative à l'offre cultuelle destinée aux MDM, tout en fixant des objectifs et des échéanciers précis et en veillant à l'implication de toutes les autres parties prenantes.

- Promouvoir la création de dispositifs de nouvelle génération, dits « hors-murs », ayant un fonctionnement plus souple, dynamique et digitalisé, dédiées au développement de l'action culturelle du Maroc à l'étranger. Ces opérateurs seraient notamment chargés de l'organisation régulière d'évènements et d'animations autour des MDM au Maroc, et du Maroc dans les pays de résidence des MDM, sous forme de forums de dialogue, d'expositions, de concerts, d'évènements culturels et d'animations citoyennes.

En termes de protection sociale :

- Engager un dialogue avec les pays d'accueil pour mettre à jour et/ou élargir l'étendue des accords bilatéraux de sécurité sociale afin d'alléger les conditions qui entravent l'accès des MDM à leurs droits à la pension et aux soins, lors de leur retour ou de leur passage au Maroc.

- Mettre en place, en s'associant à un réseau de banques et d'assurances, une offre d'assurance maladie pour les ascendants et une offre d'assurance retraite volontaire pour les MDM assortie de dispositions fiscales incitatives.

En matière de mobilisation des compétences des MDM :

- Prévoir dans l'arsenal législatif et réglementaire (notamment le projet de loi n° 63.21 portant organisation de l'enseignement supérieur et de

la recherche scientifique) des dispositions facilitant la mobilité des compétences marocaines exerçant à l'étranger, en particulier les enseignants, les experts et chercheurs universitaires. Ceci permettra à l'université marocaine et aux autres institutions scientifiques de tirer profit des compétences et savoir-faire de cette catégorie de MDM, et ce dans un cadre contractuel souple favorisant leur participation active aux programmes de l'enseignement, la formation, la recherche scientifique et l'innovation.

- Développer, sur la base d'un partenariat public-privé, une plateforme digitale de gestion prévisionnelle des emplois et compétences centrée sur les profils spécifiques des MDM et adressant les nouveaux métiers et les métiers en tension sur le territoire national.

En termes de transferts financiers des MDM :

- Ouvrir activement le Fonds Mohammed VI pour l'investissement aux apports des MDM et /ou mettre en place un fonds d'investissement dédié aux MDM dans le but de consacrer des ressources à des activités ayant un impact positif social et environnemental, au « private equity », et à l'économie sociale et solidaire.

- Encourager les acteurs du secteur financier marocain à développer des produits d'épargne et de retraite complémentaires et attractifs dédiés aux MDM.

En termes de représentation et participation politiques des MDM :

- Développer la participation et la représentation des MDM dans les institutions consultatives, de régulation et de bonne gouvernance.

- Mettre en place les dispositifs matériels, notamment digitaux, renforçant la participation des MDM aux scrutins législatifs.

Consulter l'avis